



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

Arrêté préfectoral n° 2026 00423 levant la mise sous surveillance sanitaire d'un troupeau de volailles

Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale («législation sur la santé animale»);

VU le Règlement délégué ((UE) 2020/687 de la commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.201-1 à L.201-13, L.221-1 à L.221-9, L.223-1 à L.223-8, R.223-3 à R.223-12, D.223-22-2 à D.223-22-17 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le Décret du Président de la République en date 19 mars 2025 portant nomination de Monsieur Simon FETET en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 27 mars 2024 portant nomination de Madame Émilie DUPONT, Directrice Départementale Adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 confiant l'intérim du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres à Madame Émilie DUPONT directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Émilie DUPONT directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2026 portant subdélégation générale de signature ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2001 modifié fixant des mesures financières relatives à la lutte contre les pestes aviaires : maladie de Newcastle et influenza aviaire ;



Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;

Considérant le compte rendu favorable de visite du vétérinaire sanitaire à 21 jours, réalisé le 31/01/2026;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations Deux-Sèvres par intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2025 00081 du 9/01/2026 portant mise sous surveillance sanitaire d'un troupeau de volailles de l'exploitation de l'EARL FORETERIE (N° 82217051000017) sise 4 La Foreterie, commune de Saint Maurice d'Etusson (79310) est abrogé.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le maire de la commune de Saint Maurice d'Etusson, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres par intérim, le détenteur des animaux EARL la Forêtterie, le cabinet vétérinaire Yzivet vétérinaires sanitaires mandatés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et affiché en mairie sur un panneau extérieur.

Niort le 04 février 2026

P/Le préfet et par délégation,
P/La Directrice Départementale par
interim et par délégation,

Dr Vétérinaire Florence POYOT
Chef du service Santé et Protection
Animales Adjoint

